

	<h1>REGLEMENT</h1>	
---	--------------------	---

- **L'association Viroflay Running Trail** organisera la 16<sup>ème</sup> édition de la QBRC, le dimanche 30 Aout 2026
- **Parcours** : 2 distances sont proposées, une de 12 km (D+230m) et une de 20 km (D+400m) Leur départ commun a lieu à 9H30 Avenue Gaston Boissier (au niveau du Parc Durenne) à Viroflay. Les arrivées ont lieu au Gymnase Gaillon 28, rue Chanzy à Viroflay.
- **Balisage** : Un marquage en sous-bois indique le tracé à suivre. Il est de la responsabilité de chaque coureur de surveiller les marques pour rester sur le tracé (ne pas voir de marque sur 100 m signifie avoir perdu le tracé). L'organisateur décline toute responsabilité quant aux conséquences d'un acte malveillant effectué par une tierce personne sur le matériel de balisage installé.

- **Conditions de participation**

Les inscriptions sont ouvertes à toute personne licenciée ou non sur le site : <https://onsinscr.it/qbrc>

Catégorie d'âge : Les compétiteurs doivent être au minimum de la catégorie U18 « cadets » pour la 12 (nés en 2010 et avant) et U20 « juniors » pour la 20 (nés en 2008 et avant)

- **Conditions de licence et de santé**

Pour les athlètes mineurs

et de toutes nationalités, leur participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire à l'organisateur :

- Soit une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation. Les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte) ne sont pas acceptées.
- Soit une attestation « questionnaire santé » gratuite, délivrée automatiquement par la FFA en répondant au questionnaire de santé renseigné conjointement par l'athlète et les personnes exerçant l'autorité parentale, via le lien : <https://pps.athle.fr>. Les personnes exerçant l'autorité parentale sur le mineur attestent auprès de la FFA que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative. A défaut, elles sont tenues de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique de l'athlétisme ou de la discipline concernée en compétition datant de moins de six mois à la date de la course.

L'attestation est valable uniquement pour la date de course renseignée. 30 août 2026 pour la QBRC.

### Pour les athlètes majeurs

et de toutes nationalités, leur participation à la compétition est soumise à la présentation obligatoire à l'organisateur :

- Soit une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation. Les autres licences délivrées par la FFA (Santé et Encadrement) ne sont pas acceptées.

Soit une attestation en cours de validité « Pass Prévention Santé ». Ce document se substituant, pour toute personne majeure, à la fourniture du traditionnel certificat médical d'aptitude à la pratique.

Le coureur devra se connecter sur <https://pps.athle.fr> afin d'obtenir cette attestation qui a une durée de validité d'un an au prix de cinq euros, à régler auprès de la FFA.

Les licences étrangères ne sont pas acceptées, cela inclus les licences émises par une fédération membre de World Athletics. Sont acceptées les licences ayant été délivrées par une fédération agréée par la FFA (liste disponible sur le site du ministère des sports), sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition.

- **Droit d'inscription**

Les frais d'engagement sont de  
15 euros pour le 12 km  
et de 20 euros pour le 20 km.

S'ajoutent les frais administratifs d'inscription en ligne du site.

- **Clôture des inscriptions :**

Jusqu'au vendredi 28 août 2026 à 18 heures sur le site [onsinscrit.com](https://onsinscrit.com) et ne seront validées qu'après contrôle du dossier complet par l'organisation.

Samedi 29 août 2026 de 10 heures 30 à 18 heures à la boutique Allure Marathon (*8 bis av. Jean-Baptiste Clément, Boulogne-Billancourt*).

Le nombre de participants est limité, sur le total des deux courses, aux **500** premières inscriptions complètes.

Les inscriptions ne sont pas possibles le dimanche 30 août 2026.

- **Dossards :**

Le retrait des dossards aura lieu :

à la boutique Allure Marathon (*8 bis av. Jean-Baptiste Clément, Boulogne-Billancourt*), le samedi 29 août (de 10h30 à 18h)

sur place, le dimanche 30 Août de 8h à 9H 15

L'athlète doit porter visiblement, pendant la totalité de la compétition, dans son intégralité, le dossard fourni par l'organisation sur la poitrine.

- **Athlètes handisports :** Cette compétition est ouverte aux athlètes en situation de handicap. L'organisation attire l'attention des participants sur le fait que le parcours présente des caractéristiques qui peuvent inclure des terrains accidentés, des dénivelés

importants ou des obstacles naturels. Ces éléments peuvent représenter un risque accru pour certains types de handicap et ne permet pas l'accueil des athlètes en fauteuil.

- **Rétractation** : Tout engagement est ferme et définitif et ne donnera lieu à aucun remboursement en cas de non-participation.

En cas de non-participation, jusqu'au vendredi 28 août 2026 à 18h, il est possible de transférer son inscription à une tierce personne, dont l'identité devra être précisée. Cette tierce personne fournira à l'organisation les renseignements demandés dans le bulletin d'inscription, ainsi qu'un justificatif de licence ou de santé.

Le site d'inscription vous offre la possibilité de vendre votre dossard à la Bourse aux dossards.

- **Acceptation du présent règlement** :

Le concurrent accepte sans réserve le présent règlement.

- **Assurances**

Assurances Responsabilité civile : La responsabilité de l'organisateur et des participants est couverte par la police assurance 4064474T souscrite auprès de la MAIF Assurances.

Assurance dommages corporels : sauf s'ils y ont renoncé, les athlètes licenciés FFA sont couverts par une assurance dommages corporels. Il est vivement conseillé aux autres athlètes de souscrire une assurance personnelle couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de défaillances dues à un mauvais état de santé et/ou accident survenu sur le parcours et en cas de vol.

- **Règles sportives**

La compétition se déroule selon les règles sportives de la FFA

#### Barrière horaire

Les coureurs du 20 km qui mettraient plus de 1h30 pour parvenir à la séparation des deux parcours (au onzième kilomètre environ) ne pourront continuer sur le 20 km et seront redirigés et classés sur le 12 km.

Le temps maximum alloué pour le 20 KM est de 3 Heures.

Passé ce délai, les concurrents seront considérés comme hors-course, et ne pourront continuer que sous leur seule responsabilité.

#### Cas de disqualification

Tout participant ne respectant pas le présent règlement sera susceptible de disqualification, également en cas de :

Non-respect de l'intégralité de l'itinéraire prévu ;

Modification du balisage ;

Action sur les autres concurrents (chute, empêchement, obstruction) ;

Absence de port du dossard, y compris dans le cas d'un coureur inscrit ;

Cession de dossard ;

Le port d'un dossard ne correspondant pas à l'identité du porteur entraînera la disqualification du concurrent ;

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera

reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation ;

Toutes autres actions anti-sportives ou nuisant au bon déroulement de l'épreuve et/ou à la sécurité des participants ou des membres de l'organisation.

Tout abandon de matériel, tout jet de déchet hors des lieux prévus à cet effet entraînera la disqualification du concurrent fautif.

- **Classement et récompenses**

Classements : un classement général homme et femme et un classement pour chaque catégorie homme et femme sont établis.

Récompenses : aux trois premiers hommes et femmes de chacune des épreuves. Seuls les concurrents présents à la remise des prix pourront prétendre aux récompenses. Pas de podium ni lots ni récompense pour les catégories.

- Publication des résultats :

Les résultats seront publiés sur les sites internet suivants :

Viroflay Running Trail : <https://www.viroflayrunningtrail.fr>

FFA. : <http://www.cdchs78.org/Formresults.php> ou sur le site athle.fr

Conformément à la loi dite « informatique et libertés », les participants peuvent s'opposer à la parution de leurs résultats sur ces sites en cas de motif légitime. (au moment de l'inscription, sur le site de onsinscrit, il suffit de cocher la case « liste d'inscrits et résultats » ;

- **Ravitaillement**

Chaque participant devra assurer son autonomie liquide et solide. Un rafraîchissement est prévu au 13<sup>ième</sup> kilomètre (parcours 20 km uniquement). Il est conseillé de se munir d'un bidon ou d'un sac à dos avec poche à eau.

Un stand de ravitaillement sera mis en place à l'arrivée

### **Sécurité et soins**

Sur les parties du parcours empruntant la voie publique, chaque participant doit se conformer au code de la route et sera seul responsable des conséquences d'un éventuel manquement à ces règles.

L'assistance médicale est assurée par un organisme officiel de secours.

Tout concurrent est tenu à assistance en cas d'accident d'un autre concurrent dans l'attente des secours.

- **Règles sportives**

Il est interdit de courir avec un chien ou tout autre animal, avec une poussette ou d'être accompagné d'un cycliste.

